



15ème législature

Question N° : 41445	De Mme Stéphanie Atger (La République en Marche - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > réfugiés et apatrides	Tête d'analyse > Prise en charge psychologique des primo-arrivants sur le territoire national	Analyse > Prise en charge psychologique des primo-arrivants sur le territoire national.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 07/12/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des primo-arrivants sur le territoire national. Beaucoup d'entre eux arrivent en France après avoir traversé des territoires empreints de conflits guerriers, de famines, de violences étatiques. Ces traumatismes, individuels ou collectifs, peuvent nécessiter une prise en charge psychologique spécifique. Les centres d'accueil de demandeurs d'asile, souvent gérés par des associations, n'ont pas toujours les ressources adéquates pour accompagner les demandeurs d'asile. Ainsi, elle aimerait savoir de quelles manières l'État peut accentuer le soutien envers les CADA, tant envers les équipes que les demandeurs d'asile, confrontés à de réelles souffrances psychologiques.